

Affiché le 13 juin 2023  
AVIS DE RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
(Article L.2121 du Code des Collectivités Territoriales)  
Le Conseil Municipal se réunira à la mairie le **lundi 19 juin 2023, à 19 heures**

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation des procès-verbaux des réunions des 24 février et 21 mars 2023
2. Droit de préemption urbain 24, rue Alexis de Tocqueville
3. Acquisition d'un fourneau
4. Acquisition d'une tondeuse auto portée
5. Choix du feu d'artifice
6. Aménagement circulation du bourg (bilan de la phase de test)
7. Logements locatifs et commercial révision des loyers
8. Informations et questions diverses

**PROCES-VERBAL**  
**Séance du 19 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi dix-neuf juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de cette commune, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. Guy Leclerc, Maire.

Date de la convocation : 13 juin 2023

Date d'affichage : 13 juin 2023

Présents : M. Guy Leclerc, Mme Nadia Orivé, MM. Guy Beucher, François Dumontet, Mmes Catherine Lieval, Monique Ganné, MM. Frédéric Monty, Eric Boutard, Mme Marie-José Demiselle.

Absents excusés : Mme Annick Daveau a donné pouvoir à Monique Ganné, M. Emmanuel Gensollen a donné pouvoir à M. Guy Leclerc.

Secrétaire de séance : M. Frédéric Monty.

**- Approbation des procès-verbaux des réunions des 24 février et 21 mars 2023**

Le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal les procès-verbaux des séances des 24 février et 21 mars 2023.

En l'absence d'observation, le conseil municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux des séances des 24 février et 21 mars 2023.

**Délibération 2023-15 – Droit de Préemption Urbain 24, rue Alexis de Tocqueville**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** le code de l'urbanisme notamment ses articles L 211-1 ; L 211-2 et L 213-3,

**Vu** la délibération du conseil communautaire de Loir-Lucé-Bercé en date du 15/04/2021

**Vu** la délibération en date du 10 mai 2021 instituant le droit de préemption urbain sur certains secteurs du territoire communal,

**Vu** la déclaration d'intention d'aliéner déposée le 19 juin 2023, relative aux propriétés cadastrées section D n° 71, n° 72, n° 73, n° 862, n° 896, n° 971, n° 972, n° 975, n° 977, n° 979, n° 980 d'une superficie totale de 68 358 m<sup>2</sup>, au prix de 1 843 500 €, situées 24, rue Alexis de Tocqueville à Beaumont-sur-Dême (72340),

Considérant que l'acquisition de ces immeubles par la Commune ne présente aucun intérêt,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

**DÉCIDE** de renoncer à préempter les propriétés sises 24, rue Alexis de Tocqueville à Beaumont-sur-Dême (72340) cadastrées section D n° 71, n° 72, n° 73, n° 862, n° 896, n° 971, n° 972, n° 975, n° 977, n° 979, n° 980 d'une superficie totale de 68 358 m<sup>2</sup>.

**Délibération 2023-16 – Acquisition d'un fourneau**

Le maire informe le conseil municipal que le four du fourneau de la salle polyvalente est défectueux. Plusieurs personnes se sont plaintes de son mauvais fonctionnement lors de la location de la salle polyvalente. La SARL les mères cocottes propose un fourneau d'occasion moyennant le prix de 1 416€ HT. Ce fourneau est installé depuis le mois d'avril 2023 et fonctionne bien. Le maire propose au conseil de l'acquérir.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'acquérir le fourneau 6 feux sur four gaz,
- accepte le prix de 1 416 € HT
- autorise le maire à signer le bon de commande
- décide de revendre l'ancien piano au prix de 600 €

#### **Délibération 2023-17 – Acquisition d'une tondeuse auto portée**

La tondeuse auto portée achetée en 2015 donne des signes d'usure.

Le maire propose au conseil municipal d'acquérir un matériel plus performant.

Plusieurs entreprises ont été contactées.

Entreprises	Matériel	Prix HT
SARL GOBIL de Bessé-sur-Braye	Tondeuse Cub Cadet XZ6 S127	5 900,00 €
SARL TOURS NORD MOTOCULTURE de Chanceaux-sur-Choisille	Tondeuse Cub Cadet XZ6 S127	6 082,50 €
SARL CAVAL de Montval-sur-Loir	Tondeuse John Deer Z320R	5 994,63€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'acheter une tondeuse Cub Cadet XZ6 S127
- choisi l'entreprise SARL TOURS NORD MOTOCULTURE au prix de 6082,50 € HT, estimant que cette entreprise fournit un meilleur service après-vente
- autorise le maire à signer le bon de commande

#### **Délibération 2023-18 – Choix du feu d'artifice**

L'association Ça Bouge à Beaumont, en partenariat avec la commune, organise une soirée paëlla le samedi 19 août 2023 au terrain de loisirs des Arches.

La commune finance le feu d'artifice qui sera tiré lors de cette soirée.

Après consultation des entreprises,

- la société Pyro concept propose 4 spectacles pyrotechniques au prix de 3 330 € TTC auquel il faut ajouter 2 options à 360 € chacune. Ce qui fait un total de 4 050 € TTC ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ décide de financer le feu d'artifice ;
- ✓ choisi le thème Fonky attitude avec les 2 options ;
- ✓ demande au maire de négocier le prix à la baisse auprès de Pyro concept ;
- ✓ autorise le Maire à signer le bon de commande ;
- ✓ autorise le Maire à déposer la déclaration de spectacle pyrotechnique auprès de la préfecture.

#### **Délibération 2023-19 – Aménagement circulation du bourg**

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la phase de test concernant les aménagements réalisés en agglomération sur les RD 61 bis et 62 pour ralentir la vitesse des véhicules.

Concernant la RD 61 bis rue de la Vallée du Bourgneuf, le conseil après en avoir délibéré décide :

- de ne pas faire les ilots qui étaient prévus de l'entrée du bourg en venant d'Epeigné-sur-Dême au n° 15, plusieurs riverains se sont plaints de difficultés pour accéder à leur propriété.
- de créer des places de parking en quinconce à partir du n° 15 jusqu'au carrefour de la RD 62. L'aménagement sera réalisé par une matérialisation en peinture du stationnement sur chaussée.

Concernant la RD 62 rue Alexis de Tocqueville, le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- de conserver l'aménagement prévu à l'entrée du bourg en venant de Neuvy-le-Roi, à savoir un

cédez le passage avec l'aménagement d'une « zone 30 », en créant une double écluse avec 2 ilots en dur de 1m x 5m, avec alternant de la circulation.

- de conserver le cédez le passage à l'entrée du bourg en venant de La Chartre-sur-Le-Loir
- de supprimer les écluses qui étaient prévues au niveau des ponts.
- d'installer un cédez le passage sur la RD 62 au carrefour de la VC 4 en direction de Villedieu-le-Château.

### **Délibération n° 2023-20 – Logements locatifs et commercial révision des loyers**

Le Maire ;

Vu la loi n°2008-111 du 8 février 2008 portant sur le calcul de la révision des loyers au moyen de l'indice de référence des loyers ;

Vu les contrats de location fixant la date de révision des loyers ;

Considérant l'augmentation des loyers des logements locatifs, par application de l'indice INSEE de référence des loyers suivant la date de révision prévue dans chaque bail ;

Propose au conseil municipal de réviser le montant des loyers des 7 logements communaux ;

adresse	locataire	loyer actuel	indice INSEE		période de révision
			trimestre	année 2022	
10, les rochereaux	LECLERC Magali	461,16 €	1 <sup>er</sup>	133,93	01 juillet
11, les rochereaux	PATUREAU Jérôme	381,61 €	4 <sup>ème</sup>	137,26	01 juillet
12, les rochereaux	CONSTANS Yves	457,90 €	4 <sup>ème</sup>	137,26	01 juillet
4, rue de l'église	BODOT Maryline	435,12 €	2 <sup>ème</sup>	135,84	01 septembre
6, rue de l'église	LEROY Morgane	497,28 €	2 <sup>ème</sup>	135,84	01 septembre
27, rue Alexis de Tocqueville	SIMON Jennifer	321,16 €	2 <sup>ème</sup>	135,84	01 octobre
				Année 2021	
9, rue Alexis de Tocqueville	Les Mères Cocottes	214,50 €	4 <sup>ème</sup>	118,59	01 avril

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de ne pas appliquer d'augmentation pour l'année 2023,
- Charge le Maire d'informer les locataires de cette décision.

### **Informations et questions diverses**

- Frédéric Monty a contacté l'entreprise Chéneau pour la réparation du toit de l'église.
- Le retour du tableau de la cène est prévu jeudi 20 juillet 2023 si le cadre est terminé
- Rendez-vous le 3 juillet avec SYVALORM pour étudier la suppression ou l'aménagement des points de regroupement de collecte des ordures ménagères.
- La formation Prévention et Secours Civiques niveau 1 dispensée par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de La Sarthe s'est déroulée le mercredi 17 mai 2023. 9 personnes ont participé à cette journée. Il a été constaté lors de cette formation que le DAE était hors d'usage. Il a fallu remplacer la batterie, les électrodes et le kit premiers secours pour un montant de 248,90 € HT. Ce matériel a été acheté auprès de l'entreprise France Dae.
- La fête des écoles du SIVOS, organisée par l'association les Ecoliers de la Dême, se déroulera à l'école de Marçon le dimanche 25 juin 2023 à partir de 10h30.
- Il est prévu de supprimer les urinoirs de l'école pour les remplacer par 2 WC. L'employé communal se chargera de la démolition des urinoirs et du carrelage des WC, l'entreprise

- Rousier sera contactée pour effectuer la plomberie pendant les vacances scolaires.
- Les enseignantes ont signalé qu'il tombait de la sciure sous le préau. Un charpentier sera contacté pour faire un diagnostic de l'état de la charpente avec demande de devis pour faire les réparations.
  - L'association des pêcheurs de Marçon a donné un carton de 6 bouteilles de vin blanc demi-sec en remerciement de la mise à disposition gratuite du terrain de loisirs des Arches pour la journée pêche organisée par l'association le 13 mai 2023.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21 heures 30 minutes.

Le maire : Guy LECLERC	Le secrétaire : Frédéric Monty
------------------------	--------------------------------